PRESENTS : MM. AUTIERE Hervé - BOCQUIER Daniel - BOSSE Gilbert - BOUZAGE Fernand - CHAUMET Jean-Paul - CLOFF Jean Robert - DELANNES Quentin - KHIAL Camille - LESCOUALCH Yves - NEBRA François - SOLER Aubin
EXCUSES : LONGUEVILLE Nathalie - THOMAS Gilles - DE MATOS Mathieu - LARBRE Jérôme - SAVARY Laurent

AUDITION DU LICENCIE N°329202530, ARBITRE

Après étude des pièces au dossier notamment des captures d'écrans faisant état de rédaction de messages diffusés sur les réseaux sociaux à partir du compte personnel de l'intéressé et audition de Monsieur le licencié n°329202530, arbitre en activité :
Le Bureau de la Commission Départementale de l'Arbitrage décide à l'unanimité en application des articles 39 du Statut de l'Arbitrage et 35 du Règlement Intérieur de la CDA **de rappeler aux devoirs de sa charge** liés à sa qualité d'arbitre départemental en activité le licencié n°329202530.
Cette décision du bureau de la Commission Départementale d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel, dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, conformément aux dispositions de l'article 188 et suivants des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de l'article 30 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

PREPARATION DE LA REUNION CDPA

Echanges sur différents thèmes dans le cadre de la réunion de la sous-commission technique qui se déroulera en date du vendredi 11 octobre 2019 sous couvert de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage et notamment :
- Accompagnateurs (nombre, défraiement……)
- Présentation par Monsieur DELANNES Quentin de la plateforme DRIVE (suivi des candidats arbitres), celle-ci offrant de nombreuses possibilités de saisies, suivis et consultations au niveau départemental et régional.

COURRIERS

Reçus :
- De Monsieur David WAILLIEZ, Président de la Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage (06.06.2019) souhaitant connaitre le nombre d'arrêts programmés (arbitres départementaux et régionaux du district). Réponse transmise le 17.06.2019 par Wilfried CHAUSSIER, Président de la CDA.
- De Madame Sandra RENON CTRA (08.06.2019) pour mise à jour des formateurs certifiés.
- De Monsieur Laurent DELEST (11.06.2019) pour annoncer son arrêt définitif de l'arbitrage et faire acte de candidature pour la fonction de délégué
- De Monsieur William GONTHIER (19.06.2019) pour connaitre l'avancement de la procédure concernant son changement de district : réponse transmise.
- De Monsieur Paul BURKE (13.06.2019) pour remerciements à l'ensemble des membres de la Commission de l'Arbitrage suite à son arrêt de l'arbitrage.
- De Monsieur Pascal GRAND (17.06.2019 et 03.07.2019) pour explications complémentaires ayant trait à son classement de fin de saison. Réponse transmise par Monsieur CHAUSSIER Wilfried, Président de la CDA en date du 26.06.2019.

- De Monsieur José DA SILVA (27.06.2019) sollicitant un rendez-vous avec Monsieur Wilfried CHAUSSIER, Président de la CDA Dordogne.
- De Monsieur José DI PIERRO, arbitre départemental (08.07.2019) souhaitant couvrir le club de BERGERAC PERIGORD pour la saison prochaine : vu et transmis à la commission compétente.
- De Monsieur Jean Marie DOMIERACKI (09.07.2019) pour avis de sa démission de son club de rattachement.
- De Monsieur Jayson SALMON (15.07.2019) pour avis de changement de club : vu et transmis à la Commission compétente.
- De Monsieur Bernard BESSON, Secrétaire Général du TRELISSAC FC (15.07.2019) confirmant le prêt d'une salle au Forum pour la journée du 30.08.2019
- De la LFNA Arbitrage (23.07.2019) précisant les catégories et temps de test mis en place pour le stage des arbitres féminines du mois d'octobre.
- De Madame Nathalie LEBRETON LFNA (15 et 23.07.2019) donnant délégation au District de la Dordogne pour désigner les arbitres sur les rencontres amicales demandées par les clubs de TRELISSAC et BERGERAC PERIGORD : réponse faisant suite à demandes de Monsieur BALDAUF du 14 et 23.07.2019.
- De LFNA Arbitrage Nathalie LE BRETON (23.07.2019) présentant le programme du stage estival Arbitres Elites Régionaux qui se déroulera le samedi 10 août 2019 à SAINT GEORGES D'OLERON (17).
- De Monsieur Tanguy BECK (02.08.2019) avertissant qu'il arbitrera le match amical entre ROUFFIGNAC PLAZAC et CENDRIEUX LA DOUZE le 02.08.2019 à 20H00.
- De Monsieur Adrien BOUZIDI (26.08.2019) demandant d'avoir un match lors du 2ème tour de Coupe de France.
- De Monsieur Jean Pierre RAKINSKI (27.08.2019) faisant acte de candidature à la fonction d'observateur pour la saison 2019/2020.
- De Monsieur Clément PITA (05, 12 et 29.08.2019) arbitre officiel pour le compte du District des PYRENEES ORIENTALES désirant poursuivre sa carrière d'arbitre départemental au sein de notre district début octobre suite à déménagement.
- De Madame Nathalie LEBRETON LFNA (23.09.2019) précisant la liste des stagiaires et modalités de déroulement du stage des arbitres féminines qui se déroulera du 04 au 06 Octobre 2019 à SAINT GEORGES D'OLERON (17).
- De Monsieur Philippe CROCHET (20.09.2019) pour changement de numéro d'appel.
- De Madame Sandra RENON CTRA LFNA (23.09.2019) pour précisions dans le cadre des bons de formation et accès au DRIVE pour les référents administratifs salariés du district en charge du suivi arbitrage.
- De Monsieur Nicolas DUFRAIX (26.08.2019) demandant d'officier en qualité d'arbitre assistant au cours de la saison 2019/2020 : réponse effectuée le jour même par Daniel BOCQUIER.
- De Madame Nathalie LE BRETON LFNA (18.08.2019) valant convocation aux tests physiques des arbitres de ligue pour la saison 2019-2020.
- Du club de CA RIBERACOIS (29.08.2019) pour absence réunion d'information clubs D2 de ce jour.
- De Monsieur Jayson SALMON (31.07.2019) avisant la CDA de son désir de ne plus quitter le club de PRIGONRIEUX comme précédemment annoncé.

- De Monsieur Jayson SALMON (26.08.2019) avisant la CDA de sa nouvelle démission du club de PRIGONRIEUX pour rejoindre le club de MUSSIDAN.
- De Monsieur Silvio BARTOLOMUCCI pour remerciement de sa désignation lors des finales de championnat.
- De Monsieur José DI PIERRO (26.06.2019) avisant de sa démission du club de CHATEAU LEVEQUE.
- De Monsieur Tanguy BECK (15.08.2019) demandant les coordonnées du membre de la CDA gérant les désignations.
- De Monsieur Jonathan BLONDY (07.08.2019) faisant état d'une indisponibilité pour le dimanche 25 août 2019.
- De Monsieur Steve SABATIER (29.08.2019) précisant que son dossier de demande de licence et dossier médical seront transmis début octobre.
- De Monsieur Paul BURKE (30.08.2019) s'excusant de ne pouvoir être présent à la réunion de rentrée du 06.09.2019.
- De Madame Nathalie LE BRETON LFNA (01.09.2019) mentionnant les désignations des JA pour le weekend des 7 et 8 septembre.
- De Monsieur Jérémie OSTERMANN, Président de la CDA 66 (02.09.2019) mettant à disposition de son secrétariat le dossier complet de Monsieur PITA.
- De Monsieur Benjamin HAUTIER LFNA (30.08.2019) s'excusant de son impossibilité d'assister à la réunion de rentrée des arbitres de la Dordogne.
- De Monsieur Stéphane GRANGER LFNA (02.09.2019) s'excusant de son impossibilité d'assister à la réunion de rentrée des arbitres de la Dordogne.
- Du club de l'U.S JUMILHACOISE (03.09.2019) pour excuses suite absence réunion d'information clubs D3-D4 du 09.09.2019.
- De Monsieur Philippe MOUTHAUD LFNA (28.08.2019) précisant que suite à la décision de la C.R Litiges, le match du 2ème tour de Coupe de France sera PAYS DE L'EYRAUD / US LA CATTE et se déroulera le 01.09.2019 à 15H00.
- Du club de SAINT AULAYE SPORTS (21.08.2019) pour changement de désignation de l'arbitre initialement prévu le dimanche suivant.
- De Monsieur Christian PEYROU (27.08.2019) pour remerciement de sa désignation au premier tour de Coupe de France et demande de transfert dans la catégorie arbitre assistant suite à problème physique récurent.
- De Monsieur Riad LATIOUI (25.08.2019) pour communication de ses nouvelles coordonnées téléphoniques.
- De Monsieur Steve SABATIER (19.08.2019) pour demande de renseignements administratifs : réponse effectuée.
- De Monsieur Philippe MOUTHAUD LFNA (03.09.2019) pour accord de la LFNA pour que le match de R2 THENONLIMEYRAT FOSSEMAGNE / C.S FEYTIAT ait lieu le dimanche 08.09.2019 à 15H00 sur le stade municipal à ROUFFIGNAC.
- De Monsieur Didier DUHAU (02.09.2019) pour s'excuser de ne pouvoir assister à la réunion de rentrée des arbitres du 06.09.2019.
- De Madame Nathalie LE BRETON LFNA (09.09.2019) pour convocation de l'ensemble des JAR au mois d'octobre pour un stage spécial.
- Du club de NEUVIC SAINT LEON (09.09.2019) afin de s'excuser de leur absence à la réunion du 04.09.2019.

- De Monsieur Christophe TEOT (05.09.2019) pour s'excuser de son absence à la réunion de rentrée des arbitres et informer qu'il mettait un terme à sa carrière d'arbitre officiel.
- Du club de l'US JUMILHACOISE (28.06.2019) prenant acte de la démission du club de Monsieur ROUX Jean Michel
- De Madame Lydie SAINVE, référente administrative IR2F (06.08.2019) faisant un rappel concernant le contrôle médical pour toute nouvelle candidature à la fonction d'arbitre de niveau district.
- De Monsieur Olivier MARTINEZ (21.06.2019) pour remerciement suite à sa désignation sur une finale de championnat.
- De Monsieur Nicolas OUZEAU (12.06.2019) informant qu'il ne renouvelle pas sa licence d'arbitre pour la prochaine saison.
- De Monsieur Didier JOUIN (26.09.2019) transmettant son rapport d'arbitrage mentionnant l'impossibilité d'utilisation de la Feuille de Match Informatisée lors du match catégorie U15 Poule A opposant les équipes de BOULAZAC et CHAMIERS.
- De Monsieur Paul ANDRIEUX délégué (23.09.2019) précisant qu'il s'est déplacé sur le match de D4 NONTRON ST PARDOUX / PIEGUT AUGIGNAC en date du 22.09.2019 alors qu'il n'avait pas été averti du non déroulement de cette rencontre suite à forfait tardif de l'une des équipes en présence.
- De Monsieur Christophe ALLARD (20.08.2019) signalant son absence à la réunion CDA de ce jour.
- De Monsieur Khalid ABDENNOURI (26.06.2019) annonçant son arrêt définitif de l'arbitrage.
- De Madame la Présidente du FC MONBAZILLAC SIGOULES (26.06.2019) pour vérification du nombre de matchs effectués par l'arbitre du club BOURDARIE Yann : réponse effectuée par le Président de la CDA.
- De Monsieur Steve SABATIER (05 et 13.08.2019) dans le cadre d'une reprise d'arbitrage après une année d'arrêt : réponse effectuée par Monsieur BALDAUF.
- De Monsieur Kouider MESKINE (28.08.2019) désirant bénéficier d'une année sabbatique : accord.
- De Monsieur Jérôme PERINOT (29.08.2019) demandant à intégrer la filière arbitre assistant tout en restant à disposition de la CDA pour d'éventuels rencontres dans sa catégorie actuelle en qualité de central.
- De Monsieur Nicolas MIGNOT (19.09.2019) informant de sa démission du club de TOCANE et de sa difficulté à obtenir sa nouvelle licence suite au blocage de la part du Président du club quitté.
- De Monsieur Yannick SUBRENAT Président du club de TOCANE (12.09.2019) informant de l'opposition effectuée dans le cadre de la délivrance d'une nouvelle licence arbitre à Monsieur MIGNOT Nicolas : réponse effectuée en date du 19.09.2019.
- De Monsieur William GONTHIER (25.09.2019) prenant acte du courrier qui lui a été adressé par la CDA (trop perçu), cet arbitre s'engageant à faire parvenir rapidement un chèque du montant réclamé aux fins de remboursements des clubs concernés.
- De Monsieur André BALDAUF (18.09.2019) sollicitant conformément à l'article 37 du statut de l'arbitrage la délivrance d'une carte d'arbitre honoraire : validation par la CDA. Dossier transmis au demandeur.

Envoyés :

- A l'ensemble des arbitres catégorie D1 (19.06.2019) dans le cadre de la possibilité de composer un trio pour la saison.
- A Monsieur Hervé DUPUY, Président de la CDA du district de la Corrèze (20.06.2019) pour transmission du dossier de Monsieur William GONTHIER
- A l'ensemble des arbitres catégorie D1 (03.07.2019) à titre de convocation au test TAISA qui se déroulera le samedi 31 Août 2019 à TRELISSAC.
- A Monsieur Didier JOLLIS (19.07.2019) Médecin Fédéral afin de l'informer de la présence de dossiers médicaux d'arbitres à viser au siège du district.
- A Monsieur le Directeur de EUROVIA (11.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage.
- A Monsieur le Directeur de MAISON CONFORT 24 (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage.
- A Monsieur Nicolas GAREYTE AXA ASSURANCES (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage.
- A Monsieur Bruno PAYEMENT (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage
- A Monsieur Olivier TREFFEL de TREFFEL ASSURANCES (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage
- A Monsieur le Directeur ASTIC EMBALLAGES (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage
- A Monsieur Olivier PEUCH de IMPRIMERIE NET (09.07.2019) pour remerciements du partenariat à l'occasion des premiers trophées de l'arbitrage
- A Messieurs Ludovic CUBERTAFON, Victor DELACOUR, Mikaël DEVOS et Jérémy LESUR valant convocation officielle pour officier lors du tournoi « Challenge Bernard SIBELET » organisé sur le terrain de BRANTOME le samedi 31 Août 2019 à partir de 09H30.
- A l'attention de tous les clubs de D1 (27.08.2019) pour invitation à réunion d'informations et d'échanges en date du 02.09.2019 au district.
- A l'attention de tous les clubs de D2 (27.08.2019) pour invitation à réunion d'informations et d'échanges en date du 04.09.2019 au district.
- A l'attention de tous les clubs de D3 et D4 (27.08.2019) pour invitation à réunion d'informations et d'échanges en date du 09.09.2019 au district
- A Mesdames et Messieurs les arbitres, membres de la CDA, observateurs, chargés de mission et Délégués (30.08.2019) à titre d'invitation à la réunion de rentrée des arbitres saison 2019-2020 qui aura lieu le vendredi 06.09.2019 à 20H30 au District.
- A Messieurs les observateurs (30.09.2019) pour assister à la réunion de rentrée qui se déroulera le vendredi 06.09.2019 à 18H30 au district.
- A Monsieur Christophe JOFFRE Ville de PERIGUEUX (30.08.2019) afin d'annuler la réservation des installations de Saltgourde sollicitées pour le 14.09.2019.
- A Monsieur le Président de la CDA du district des Pyrénées Orientales (30.08.2019) pour transmission du dossier de Monsieur PITA Clément.
- A l'ensemble des arbitres (20.09.2019) précisant que la CDA organise un stage de formation Futsal le samedi 12 octobre 2019 de 09H00 à 12H00 au siège du district.
- A Monsieur le licencié n°329202530, arbitre en activité (18.09.2019), pour convocation dans le cadre d'une audition au bureau de la CDA du 28.09.2019 à 09H30.

- A Monsieur Bernard BESSON Secrétaire Général du TFC (03.07.2019) pour le prêt des installations du club de TRELISSAC dans le cadre du séminaire des arbitres D1 le samedi 31.08.2019
- A l'ensemble des arbitres catégorie Ligue (10.09.2019) dans le cadre de la mise en place par la CRA d'actions à mener « Obligatoirement » en fonction des critères d'affectation dans chaque catégorie (Annexe 3 du RI de la CRA).
- A la mairie de CHANCELADE (09.09.2019) dans le cadre d'une demande de mise à disposition de la CDA d'un terrain et d'un vestiaire en date du 05.10.2019 pour les besoins du test de rattrapage arbitres D1 (Accord)
- A Monsieur le Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (20.09.2019) dans le cadre de la candidature de Monsieur DELANNES Quentin comme chargé de mission pour le compte du district.
- A Monsieur William GONTHIER (25.09.2019) dans le cadre d'un trop perçu involontaire sur deux rencontres qu'il a dirigé au cours du mois écoulé.
- A Monsieur Laurent DESVALOIS (23.09.2019) avec copie au club de JUMILHAC suite à prise de sanction à son égard de la part de la commission de discipline.
- A l'ensemble des arbitres catégorie D4 (25.09.2019) dans le cadre des formalités à accomplir pour une accession en catégorie supérieure en fin de saison 2019-2020.

QUESTIONS DIVERSES

- AUTIERE Hervé : Demande de simplification de la procédure suite à exclusion consécutive à deux avertissements au cours de la même rencontre en l'espèce qu'il ne serait pas nécessaire d'établir systématiquement un rapport mentionnant cet état de fait si l'exclusion s'était déroulée sans incident.

Refus : Rapport systématique dès l'instant où une exclusion a été notifiée et ce conformément au règlement en vigueur.

- CLOFF Jean Robert : Nécessité de la part de l'ensemble des arbitres d'utiliser le rapport pré-rempli se trouvant dans leur propre compte FFF suite à leur match et ce dans le but d'assurer uniformité, rapidité, clarté pour les commissions concernées et économie de fourniture de secrétariat. A ce jour, trop peu d'officiels utilisent cette fonction.

Il est proposé de faire parvenir à chaque officiel une correspondance les invitant à utiliser ce nouvel outil mis en ligne dans le but de leur faciliter cette tâche administrative.

Le Président,	Le Secrétaire Adjoint,
Gilbert BOSSE	Fernand BOUZAGE